

PROPOSITION COMMERCIALE

Intitulé de la formation	TP RNCP403 - Conseiller en insertion professionnelle
--------------------------	---

Le contexte

La présente proposition commerciale porte sur la formation menant au titre professionnel de Conseiller/Conseillère en insertion professionnelle, diplôme RNCP délivré par, le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

La formation dure 7 mois en alternant les périodes de formation pédagogique au centre IMP et de formation pratique dans une structure d'insertion professionnelle.

Le volume horaire global est de 910 h (630 h de pédagogie et 280 h de stage pratique)

La demande du client

La phase d'analyse s'est tenue préalablement (Contact et échange d'informations, entretien d'admission, motivation du projet de formation).

La phase d'analyse et d'entretien a permis de lister les manques/besoins suivants :

- Retrouver une activité professionnelle,
- S'inscrire dans un projet de travailler dans les métiers du social et des ressources humaines,
- Viser le titre professionnel de Conseiller / Conseillère en insertion professionnelle
- Développer des compétences d'analyse de la demande de personnes en voie d'insertion professionnelles, d'accompagnement dans un parcours d'insertion et de mise en œuvre d'actions de services auprès d'employeurs.

Les objectifs

- Objectif professionnel : Exercer en qualité de Conseiller / Conseillère en insertion professionnelle.
- Objectif de formation : Acquérir les compétences du métier de Conseil en insertion professionnelle.
- Objectifs opérationnels : Obtenir le diplôme et signer un contrat de travail sous 3 mois après la formation.

Dans cette perspective et dans son offre de formation, l'organisme de formation Institut de Management de Paris s'attachera à respecter le référentiel du TP RNCP403 avec une obligation de moyens pédagogiques, matériels et humains pour favoriser la réussite.

La solution proposée

Formation aux compétences de Conseiller / Conseillère en insertion professionnelle :

Durée : 910 h / 7 mois / 32 semaines (630 h de formation pédagogique, 280 h de formation pratique)

Rythme général de la formation :

Rythme hebdomadaire au centre IMP :

	09 h 00 – 13 h 00	13 h 00 – 14 h 00	14 h 00 – 17 h 00
Lundi	COURS	PAUSE PÉDAGOGIQUE	COURS
Mardi	COURS		COURS
Mercredi	COURS		TRAVAIL EN AUTONOMIE / ECF
Jeudi	COURS		COURS
Vendredi	TRAVAIL EN AUTONOMIE / ECF		TRAVAIL EN AUTONOMIE / ECF

NOTA : la formation en stage pratique (35 h) obéit aux règles de travail de la structure d'accueil.

Méthodes pédagogiques :

- Recours aux outils numériques
- Méthode inductive
- Encouragement de la participation active
- Interventions ponctuelles de professionnels CIP
- Accompagnement dans la rédaction des dossiers à présenter au jury
- Organisation d'oraux d'entraînement

Paraphe

Page 1/3

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

N° d'agrément (Rectorat de Créteil) : 094 2426B

1 rue LENINE - IVRY SUR SEINE, 94200 • 01.56.20.11.70 • direction@imp-paris.com • www.imp-paris.com

IMP - Institut de Management de Paris n° SIRET : 828 502 534 00021 / CODE APE : 8559B • SAS au capital social de 50 000 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11940952594 auprès du préfet de région d'Ile-de-France



Conditions générales de vente

L'Institut de Management de Paris (IMP) dont le siège est sis 1 rue Lénine à Ivry sur Seine (94200), enregistré sous le SIRET n° 828 502 534 00021 et sous le n° De déclaration d'activité 11940952594 auprès du Préfet de Région Ile de France, ci-après désignée par « l'Institut de Management de Paris », décrit ci-après ses conditions générales de vente (CGV).

Les CGV détaillent les droits et les obligations de l'Institut de Management de Paris et celles de son contractant ci-après dénommé « Client » dans le cadre de toutes les prestations existantes le jour de la commande d'une prestation. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la réglementation commerciale applicable dans les relations avec une personne physique ou une personne morale appelée ci-après le « Client », en particulier en fonction des articles L 441-6 et L 442-6 du Code de Commerce et de la législation concernant la protection du consommateur (loi du 14 mars 2014).

Les missions de l'Institut de Management de Paris sont la formation initiale post-BAC, la formation tout au long de la vie et la diffusion de la culture scientifique, technique et professionnelle. La langue pour les relations avec le Client est le français.

1. Le Client

Le Client a sous sa pleine et entière responsabilité le fait d'indiquer à l'Institut de Management de Paris son statut juridique, à savoir :

- Être une personne physique qui s'inscrit à titre individuel,
- Être une personne physique exerçant une profession sous statut indépendant,
- Être une entreprise ou une organisation dûment identifiée.

2. Modalités d'inscription

Le Client devra, avant toute concrétisation d'une inscription, manifester son intention par écrit d'acheter une prestation de formation et fournira à l'Institut de Management de Paris un dossier d'inscription complet en fonction de son statut et de sa demande. Un exemple de contrat de formation professionnelle ou de convention de formation professionnelle, les annexes complémentaires et les présentes CGV sont disponibles sur simple demande et en version électronique téléchargeable sur le site www.imp-paris.com. Ces informations seront traitées par l'Institut de Management de Paris dans le cadre de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier postal adressé au siège de l'Institut de Management de Paris.

3. Responsabilité des parties en matière d'organisation

Le Client reconnaît être informé du contexte pédagogique, matériel et technologique du déroulement de la formation à savoir :

- L'Institut de Management de Paris propose lieu de formation unique situé 1 rue Lénine à Ivry sur Seine (94200).
- Le centre de formation propose tout au long de l'année des ouvertures de formations à consulter sur le site www.imp-paris.com.
- La formation peut être dispensée en présentiel, à distance, en visio-cours ou sous toute autre forme pédagogique jugée pertinente.

Lors de la commande, le Client est informé du lieu de passage et des modalités des examens.

L'Institut de Management de Paris s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès à la formation souhaitée par le Client. Cependant, le Client est seul responsable de la technologie installée sur son ordinateur ainsi que de l'ensemble des logiciels informatiques compatibles dans le cas d'une formation assurée à distance. Le Client reconnaît que nul ne peut garantir la fiabilité du réseau Internet, en cas de problèmes techniques. Le Client ne peut se prévaloir de demander des dommages et intérêts à l'Institut de Management de Paris pour une interruption de la prestation non inhérente à l'Institut de Management de Paris. Dans tous les cas, l'Institut de Management de Paris ne peut être tenu responsable de la force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

4. Parcours de formation

Le Client est informé qu'il est le seul responsable du choix de son parcours de formation. Il est informé, conseillé et orienté dans son choix de formation. Il reste libre dans le choix qu'il arrête. Le Client reconnaît en acceptant les présentes, qu'il a eu toutes les informations nécessaires lui permettant de choisir en fonction de ses besoins, sa formation, sa modalité pédagogique et sa validation.

5. Prestations pour les organisations

L'Institut de Management de Paris développe auprès des entreprises ou autres organisations déclarées une prestation d'étude et de conseil. Toute prestation fait l'objet d'une proposition de la part de l'Institut de Management de Paris qui définit les conditions de cette prestation. Le Client est réputé en accepter l'ensemble des termes lors de sa commande. L'Institut de Management de Paris ne peut être tenu pour responsable des délégations de signatures existantes dans l'organisation du Client. Des documents contractuels sont établis en fonction du parcours de formation et de sa modalité et régissent l'accord des parties, à l'exclusion de tous autres et sont réalisés en double exemplaires dont un pour chaque partie.

6. Propriété intellectuelle

L'Institut de Management de Paris est le seul titulaire des droits de la propriété intellectuelle sur l'ensemble des documents remis aux apprenants, que le support soit diffusé en version papier ou en version électronique. Ces documents ne peuvent être transformés, reproduits, exploités sans l'accord express de l'Institut de Management de Paris.

7. Tarification

Les prix des prestations de service vendues par l'Institut de Management de Paris sont ceux en vigueur le jour de la commande. Les prix sont disponibles sur simple demande. Ils sont indiqués dans tous les documents contractuels en euros et nets de taxes. Les prix indiqués dans le devis ont une validité de six (6) mois. Le prix global de la prestation est considéré comme celui du jour de l'acceptation de la commande par le Client. Les prix unitaires peuvent être exprimés en fonction du Système européen de transfert de crédits (ECTS) d'une formation ou à l'heure de formation ou à la journée de formation ou au forfait.

Paraphe

Page 2/3

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé
N° d'agrément (Rectorat de Créteil) : 094 2426B

1 rue LENINE - IVRY SUR SEINE, 94200 • 01.56.20.11.70 • direction@imp-paris.com • www.imp-paris.com

IMP - Institut de Management de Paris n° SIRET : 828 502 534 00021 / CODE APE : 8559B • SAS au capital social de 50 000 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11940952594 auprès du préfet de région d'Ile-de-France



8. Droit de rétractation

Le Client (personne physique ou personne morale) dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours ouvrés qui suivent la date de la signature de la commande exprimée. La demande de rétractation est à formuler par écrit à partir du formulaire disponible au niveau du service administratif de l'Institut de Management de Paris. Le Client peut exercer son droit de rétractation par tous moyens à sa convenance. Les sommes versées par le Client à la commande lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement suivant la législation en vigueur définis par le Code la consommation.

9. Ajournement ou annulation d'une action de formation

L'Institut de Management de Paris se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une session de formation, au plus tard dix (10) jours francs avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques ou de force majeure, et ce, sans indemnités, en particulier si le seuil de dix (10) participants à une formation n'est pas atteint. Le Client en sera informé par courrier. Les sommes avancées par le Client lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement. Toute annulation de la commande de la part du Client doit être communiquée par écrit à l'Institut de Management de Paris par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dix (10) jours francs avant le début de la prestation. L'Institut de Management de Paris remboursera les sommes avancées par le Client dans les conditions indiquées dans le contrat.

10. Conditions de règlement

Formation financée par le Client, personne physique, dans le cadre d'une formation suivie à titre individuel :

- Le règlement doit être joint au dossier d'inscription contre remise d'une facture, le jour de son acceptation par le Client.

Formation financée par un organisme financeur :

- Le Client, personne physique, doit faire une demande de subrogation de paiement auprès de l'organisme financeur avant le début de la formation et de s'assurer de l'accord de ce dernier. Dans le dossier de prise en charge financière de tout ou partie de la formation, l'organisme financeur doit stipuler clairement procéder au règlement par subrogation de paiement en faveur de l'Institut de Management de Paris.

L'Institut de Management de Paris facturera l'organisme financeur, après réception de la notification de subrogation de paiement, dans la limite des montants de prise en charge. Les reliquats éventuels seront alors facturés directement au Client.

En l'absence de subrogation de paiement, L'Institut de Management de Paris facturera au Client l'intégralité du prix de la formation.

En cas de non-paiement par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client restera redevable de l'intégralité du prix de la prestation et sera facturé du montant correspondant.

Formation financée par une entreprise au profit de son/sa salarié/e :

- Le règlement de la prestation est à 30 jours à partir de la date de la facture émise par l'Institut de Management de Paris.

En cas de retard de paiement du Client, l'Institut de Management de Paris, sans mise en demeure préalable, appliquera des pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de la facture. De plus, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. L'Institut de Management de Paris pourra suspendre la prestation de service et obtenir par voie contentieuse le paiement de la prestation, frais et dommages et intérêts en sus dus par le Client.

11. Litige et juridiction compétente

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Créteil (94000), quel que soit le lieu géographique ou est situé le siège social du Client – personne morale ou organisme financeur.

En cas de litige avec un Client personne physique agissant en non professionnel, il sera fait appel aux règles légales de compétence matérielle et géographique telles que définies et arrêtées par la législation en vigueur.

Date :

Nom, prénom, fonction du signataire, porter la mention « Lu et approuvé »

Signature du Client

Cachet (si le client est une entreprise)